

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2025, a adopté le règlement suivant :

- *Règlement n° 505-24 autorisant la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville*

Le présent règlement a pour objet de se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, c. C-72.01) pour autoriser la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville.

Ce règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale à Dunham où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.ville.dunham.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Dunham, ce 15 janvier 2025.

(signé)

Jessica Tanguay,
Directrice générale adjointe et greffière
